

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

27 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 FEVRIER 2015 A 19 HEURES 00**

L'an deux mille quinze, le vingt sept février, à dix neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Michel PONT, Thierry BERLAND, Pascal CLEMENT, Muriel PERRET, Thierry VALENTIM, Sandrine MATHIEU, Christine VIAL LAPLACE, Hélène REBOUX, Daniel MERCIER et Michel BERTHIER.

Procuration : Madame Véronique LE NOAN a donné procuration à Monsieur André BERTHOUD.

Madame Aurélie CHALIES a donné procuration à Monsieur Bernard DESPLAT

Madame Nadine MITRE a donné procuration à Monsieur Michel PONT

Madame Christine VIAL LAPLACE est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 23 janvier 2015 :

Page 5 – Associations

Au lieu de : « Monsieur Thierry BERLAND sera présent.

Il sera lancé un appel à toutes idées, suggestions et autres initiatives pour améliorer la vie du village via les associations ».

Lire : « Monsieur Thierry BERLAND sera présent pour exposer les aménagements de la salle omnisports.

Il sera lancé, en outre, un appel à toutes idées, suggestions et autres initiatives pour améliorer la vie du village via les associations.

Au lieu de : « Mise en conformité des lignes de la salle omnisports conformément à la réglementation.

L'assemblée décide de la mise en conformité des lignes de la salle omnisports ; les lignes seront redessinées. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques ».

Lire : « Mise en conformité des lignes de la salle omnisports conformément à la réglementation.

L'assemblée décide de la mise en conformité des lignes de la salle omnisports ; les lignes seront redessinées par la société ASNE d'ORLEAT (63) pour un montant de 4 069,02 euros. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques ».

Le procès verbal de la séance du 23 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Comptes administratifs 2014 et comptes de gestion 2014 du Trésorier :
 - Commune
 - Assainissement
 - Zone d'activités « Chassagne »
 - Zone « En Sordats »
- 2° Taux 2015
- 3° Budgets Primitifs 2015
 - Commune
 - Assainissement
 - Zone de Chalandises « Chassagne »
 - Zone « En Sordats »
- 4° Désaffectation logement instituteur
- 5° SYDESL :
 - Enfouissement réseau France Télécom zone SORDATS
 - Construction d'un transformateur zone SORDATS
 - Alimentation électrique zone BUSSONGE
 - Bilan d'activités 2013
- 6° Projets de travaux :
 - Installation de climatisation
 - Modification de l'alimentation gaz de la cuisine du foyer rural
- 7° Contrat de fourniture d'électricité
- 8° Elections départementales
- 9° Travaux en cours
- 10° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 11° Questions diverses

COMPTE RENDU

Monsieur Daniel MERCIER demande que les documents concernant le budget soient communiqués quelques jours avant la réunion pour avoir le temps de les étudier avant la séance.
Monsieur le maire indique qu'il prend note de sa demande.

Monsieur Bernard DESPLAT informe les nouveaux élus de la présentation du budget sous une forme synthétique pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité ; les documents budgétaires officiels étant toutefois à disposition.

Il rappelle, en outre, la séance de l'assemblée du 15 décembre 2015 et la présentation du D.O.B. / Débat d'Orientation Budgétaire.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DE L'ORDONNATEUR ET COMPTES DE GESTION 2014 DU TRESORIER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DESPLAT, adjoint aux finances, pour la présentation des comptes de l'exercice 2014

a) Commune

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2014 et le compte de gestion correspondant du receveur (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les dépenses totales s'élèvent à :

- section de fonctionnement : 1 407 836,37 euros
- section d'investissement : 934 654,72 euros

Les recettes totales s'élèvent à :

- section de fonctionnement : 1 794 980,45 euros
- section d'investissement : 1 509 091,07 euros

Les résultats au 31 décembre 2014 pour le budget communal sont :

- un excédent de fonctionnement de 387 144,08 euros
- un excédent d'investissement de 574 436,35 euros

Ces deux résultats seront repris dans le budget primitif 2015.

Au cours de l'année 2014, il y a eu trois gros programmes d'investissement : l'aménagement d'un sas et d'un ascenseur, l'isolation de la salle des sports et l'aménagement de la place de l'Eglise.

De plus, une somme de 50 000 euros a été versée dans le budget de la zone d'activités « En Sordats » pour commencer à apurer le déficit de ce budget, à la demande du trésorier.

Monsieur Daniel MERCIER remarque l'augmentation des frais d'entretien du matériel et dans les bâtiments, ainsi que l'augmentation des frais de personnel.

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle que la commune a réalisé d'importants travaux de rafraîchissement de peinture qui ne peuvent pas être payés en section d'investissement.

Monsieur le maire ajoute que la commune s'est dotée de nombreux matériels qu'il est nécessaire d'entretenir.

En ce qui concerne le personnel, il rappelle que la commune réalise de gros investissements et a développé ses services. Elle s'est dotée de personnel, parfois recruté dans un esprit social.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2014 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de l'exercice 2014,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la commune faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 387 144,08 euros
- Excédent d'investissement de 574 436,35 euros

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2015-02-01 du 27 février 2015 portant approbation du compte administratif 2014 de la commune.

Il rappelle également le montant de l'excédent de fonctionnement de cet exercice 2014, soit 387 144,08 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 387 144,08 euros, dans le budget primitif 2015, comme suit :

- Section d'investissement - Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 387 144,08 euros
- Section d'investissement : report de l'excédent de 574 436,35 euros au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

b) Service Assainissement

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2014 et le compte de gestion correspondant du receveur du service assainissement (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les résultats au 31 décembre 2014 sont :

- un excédent d'exploitation de 7 830,07 euros
- un excédent d'investissement de 51 583,03 euros

Ces deux résultats seront repris dans le budget primitif 2015.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2014 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de l'exercice 2014 du service assainissement,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du service assainissement faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 7 830,07 euros
- Excédent d'investissement de 51 583,03 euros

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2015-02-02 du 27 février 2015 portant approbation du compte administratif 2014 du service assainissement.

Il rappelle les résultats de cet exercice :

- Section d'exploitation : excédent de 7 830,07 euros
- Section d'investissement : excédent de 51 583,03 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2014 du service assainissement comme suit :

- Section d'exploitation : report de l'excédent de 7 830,07 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- Section d'investissement : report de d'excédent de 51 583,03 euros au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

c) Zone d'activités et de services « Chassagne »

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2014 et le compte de gestion correspondant du receveur (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les résultats au 31 décembre 2014 pour le budget de la zone d'activités et de services « Chassagne » sont :

- Un excédent de fonctionnement de 190 000,00 euros
- Un déficit d'investissement de 301 402,73 euros

Ces deux résultats seront repris dans le budget primitif 2015.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2014 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de la zone d'activités et de services « Chassagne » de l'exercice 2014,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la zone d'activités et de services « Chassagne » faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 190 000,00 euros
- Déficit d'investissement de 301 402,73 euros

Déclare que le compte de gestion de la zone d'activités et de services Chassagne dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2015-02-03 du 27 février 2015 portant approbation du compte administratif 2014 de la zone d'activités et de services « Chassagne »

Il rappelle les résultats de cet exercice :

- Section de fonctionnement : Excédent de 190 000,00 euros
- Section d'investissement : Déficit de 301 402,73 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats de l'exercice 2014 dans le budget primitif 2015 de la zone d'activités et de services « Chassagne » comme suit :

- Section de fonctionnement : Report de l'excédent de 190 000,00 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- Section d'investissement : report du déficit de 301 402,73 euros au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

e) Zone d'activités « En Sordats »

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2014 et le compte de gestion correspondant du receveur (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les résultats au 31 décembre 2014 pour le budget de la zone d'activités « En Sordats » sont :

- Un excédent de fonctionnement de 50 000,00 euros
- Un déficit d'investissement de 245 679,91 euros

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2014 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de la zone d'activités « En Sordats » de l'exercice 2014,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2014 de la zone d'activités « En Sordats » faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 50 000,00 euros
- Déficit d'investissement : 245 679,91 euros

Déclare que le compte de gestion de la zone en Sordats dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2015-02-04 du 27 février 2015 portant approbation du compte administratif 2014 de la zone d'activités « En Sordats »

Il rappelle les résultats de cet exercice :

- Section de fonctionnement : Excédent de 50 000,00 euros
- Section d'investissement : Déficit de 245 679,91 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats de l'exercice 2014 dans le budget primitif 2015 de la zone d'activités « Sordats » comme suit :

- Section de fonctionnement : Report de l'excédent de 50 000,00 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- Section d'investissement : Report du déficit de 245 679,91 euros au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

II – VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2015

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux communaux appliqués pour les exercices 2013 et 2014:

- Taxe d'habitation	:	6,38 %
- Taxe foncière bâti	:	12,00 %
- Taxe foncière non bâti	:	31,82 %

Il fait part de la proposition de la commission des Finances de maintenir ces taux pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide et vote, à l'unanimité, les taux communaux de l'exercice 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,38 %
- Taxe foncière - bâti : 12,00 %
- Taxe foncière - non bâti : 31,82 %

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

III – BUDGETS PRIMITIFS 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DESPLAT, adjoint aux finances, pour la présentation des budgets primitifs 2015.

a) Commune

Monsieur DESPLAT, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2015 de la commune, préparé par la commission des finances.

Il détaille certains chapitres de la section de fonctionnement, notamment :

- Le chapitre 011 avec la poursuite de l'entretien des bâtiments, le paiement du classement des archives communales, une provision pour des frais de contentieux pour le problème récurrent du chauffage du restaurant scolaire.
- Le chapitre 65 avec l'augmentation de la participation communale au SIGALE (il n'y avait qu'un seul trimestre avec les nouveaux rythmes scolaires en 2014 ; 2015 sera une année complète), la contribution au S.D.I.S., les subventions d'équilibre et au titre des eaux pluviales pour le budget assainissement.
 - o En ce qui concerne le compte 6574, subventions de fonctionnement versées aux associations, monsieur Daniel MERCIER sollicite des informations sur le Basket Club et notamment le détail des fonctions de l'entraîneur, le nombre de joueurs total et le nombre de joueurs domiciliés sur la commune.

Il fait part, en outre, ainsi que monsieur Michel BERTHIER, des possibilités de subventions pour les associations.

- Monsieur Bernard DESPLAT indique que la subvention 2015 pour le Basket Club a diminuée car le Club a obtenu des aides.
- Monsieur le maire ajoute que le Club de basket avait recruté son entraîneur avec un contrat aidé CAE aidé pendant 5 années ; à l'issue de ces 5 années, il avait le choix entre recruter et licencier. La commune a choisi d'aider le club qui n'a pas pu obtenir, à l'époque, les aides « promises » du Conseil Régional.
- Monsieur MERCIER demande que l'association du Basket Club recherche toutes les aides possibles tant pour l'emploi de l'entraîneur que pour le fonctionnement du club.
- Monsieur Thierry VALENTIM indique qu'il y a 165 licenciés, 14 équipes (dont 2 d'adultes et 12 d'enfants).

- o En ce qui concerne la participation communale pour le budget du CCAS, elle est également plus importante car il y a de plus en plus de personnes en grandes difficultés.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, monsieur Bernard DESPLAT rappelle que le montant de la participation de la CAMVAL fluctue en fonction des frais relatifs à la petite enfance ; elle sera, en outre, majorée, à compter de 2015, du montant de la participation au S.D.I.S. (valeur 2014) qui était versée depuis 2005 par la CAMVAL.

Il ajoute, par ailleurs, que certains logements communaux restent à louer. Le projet de passer par un gestionnaire de logements a été abandonné ; il était trop onéreux, tant pour le bailleur que pour le preneur.

Il expose ensuite la section d'investissement et rappelle les projets et les objectifs principaux, préalablement adoptés lors du débat d'orientation budgétaire.

Les principaux projets budgétisés pour l'exercice 2015 sont :

- La réfection totale de la toiture du bâtiment de la mairie
- L'installation de la climatisation dans certains bâtiments
- L'enfouissement des réseaux (EDF, éclairage public et télécommunications) rue des Champs, rue des Hirondelles, impasse des Perdrix et impasse des Canaris.
- Reprise et consolidation des joints des pierres sur la façade nord de l'église.
- L'installation de nouveaux conteneurs enterrés, route des Carrières et route de Sennecé

Monsieur le Maire soumet le budget primitif 2015 de la commune au vote de l'assemblée :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015 :

« Le Conseil Municipal délibérant,

Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2015 :

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 1 566 070,00 euros

- Section d'investissement : 1 257 998,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

SUBVENTION AU TITRE DES EAUX PLUVIALES POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la circulaire du 12 décembre 1978 relatives aux modalités d'application du décret 67-945 qui permettent à la commune de contribuer au budget assainissement en versant une subvention au titre des eaux pluviales, dans le cas de réseaux totalement unitaires.

Il expose les fourchettes de participation possibles en ce qui concerne les charges de fonctionnement du réseau, ainsi que celles concernant les emprunts et les amortissements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de verser une contribution (provenant du budget principal) dans le budget assainissement 2015, comme suit :

- Contribution au titre des eaux pluviales
 - o Fixe le taux à 30 % pour la part eaux pluviales rejetée dans le réseau assainissement
 - o Fixe le taux à 50 % pour la part des amortissements et des intérêts des emprunts.

Il décide, en outre, de verser une subvention d'équilibre dans le budget assainissement, comme le prévoit des articles L 2224-1 et L 2224-2DU C.G.C.T./Code Général des Collectivités Territoriales.

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

b) Service Assainissement

Monsieur DESPLAT présente à l'assemblée le budget primitif 2015 du service assainissement.

VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2015 :

« Le Conseil Municipal délibérant,

Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2015 :

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 du service assainissement, équilibré en recettes et en dépenses à

- Section d'exploitation : 195 542,00 euros
- Section d'investissement : 347 366,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

c) Zone d'activités et de services « Chassagne »

Monsieur DESPLAT présente à l'assemblée le budget primitif 2015 de la zone d'activités et de services « Chassagne ».

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE D'ACTIVITES ET DE SERVICES « CHASSAGNE » 2015 :

« Le Conseil Municipal délibérant,

Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2015 :

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la zone d'activités et de services « Chassagne » équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 501 402,00 euros
- Section d'investissement : 491 402,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

d) Zone d'activités « En Sordats »

Monsieur DESPLAT présente à l'assemblée le budget primitif 2015 de la zone d'activités « en Sordats ».

Il rappelle la prochaine installation sur cette zone de l'entreprise ALS Remorques, ainsi que la décision de l'assemblée du 23 janvier 2015 concernant la création d'une desserte (au regard de l'amendement Dupont) et d'une entrée, ainsi que la construction d'un transformateur par EDF et l'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE D'ACTIVITES « EN SORDAT » 2015 :

« Le Conseil Municipal délibérant,

Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2015 :

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la zone d'activités « En Sordats » équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 705 360,00 euros
- Section d'investissement : 598 360,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

IV – DESAFFECTATION LOGEMENT INSTITUTEUR

Monsieur le Maire rappelle la volonté de l'assemblée de désaffecter le logement de fonction communal d'instituteur sis au 198, rue du Centre.

Il fait part des avis favorables du Préfet (en date du 06 février 2015) et de l'Inspecteur d'Académie (en date du 30 janvier 2015) pour la désaffectation de ce logement de fonction.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 212-4 et L 212-5

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-1

Considérant les avis favorables du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie sur la volonté de l'assemblée délibérante de désaffecter le logement de fonction d'instituteur sis au 198, rue du Centre

Après avoir délibéré et à l'unanimité, décide la désaffectation du logement de fonction d'instituteur sis au 198, rue du Centre.

Il prononce son déclassement du domaine public et son classement dans le domaine privé communal.

Il décide, dès lors, de louer ce logement dans les mêmes conditions que les autres appartements communaux.

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

V – SYDESL

a) Enfouissement du réseau de télécommunications En Sordats

« Monsieur le maire rappelle les délibérations de l'assemblée :

- N° 2014/10/06 concernant la vente d'une parcelle de terrain à l'entreprise ALS Remorques dans la zone d'activités En Sordats.
- N° 2015/01/04 relative à la création d'une desserte et d'une entrée au regard de l'amendement Dupont
- N° 2015/02/19 concernant l'alimentation électrique de cette zone et la construction d'un transformateur.

Il fait part de la nécessité d'enfouir les réseaux de Télécommunications et présente une estimation de ces travaux transmise par le SYDESL d'un montant total de 19 000,00 euros H.T. ; le coût résiduel restant à la charge de la commune serait d'environ 9 500,00 euros H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'enfouissement des réseaux de télécommunications dans la zone d'activités « En Sordats ».

Il prend acte du devis présenté par le SYDESL pour ces travaux d'enfouissement et accepte le montant résiduel à la charge de la commune, soit environ 9 500,00 euros H.T.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier. »

b) Construction d'un transformateur En Sordats

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2014-11-08 du 21 novembre 2014 portant décision de solliciter le SYDESL pour la réalisation d'une étude pour l'alimentation électrique de la zone d'activités « En Sordats ».

Il précise que l'alimentation électrique de cette zone nécessite la construction d'un transformateur.

Il fait part de l'estimation de ces travaux transmise par le SYDESL, soit un montant total de 27 900 euros H.T. ; le coût résiduel restant à la charge de la commune serait d'environ 16 740 euros H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa demande de raccordement au réseau électrique auprès du SYDESL pour la zone d'activités « En Sordats ».

Il accepte le montant restant dû, à la charge de la commune, soit environ 16 740,00 euros H.T.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier. »

Le conseil municipal décide, en outre, de solliciter une aide financière auprès de la CAMVAL, dans le cadre des fonds de concours. Cette demande portera sur l'ensemble des frais inhérents à l'installation de l'entreprise ALS Remorques sur la zone En Sordats, soit la création d'une desserte et d'une entrée, l'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication, ainsi que la construction d'un transformateur.

c) Alimentation électrique de la zone Bussonge

« Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2014-11-09 du 21 novembre 2014 portant décision de solliciter le SYDESL pour la réalisation d'une étude pour l'alimentation électrique de la zone d'activités « Bussonge ».

Il fait part de l'estimation de ces travaux transmise par le SYDESL, soit un montant total de 15 800,00 euros H.T. ; le coût résiduel restant à la charge de la commune serait d'environ 9 480,00 euros H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa demande de raccordement au réseau électrique auprès du SYDESL pour la zone d'activités « Bussonge ».

Il accepte le montant restant dû, à la charge de la commune, soit environ 9 480,00 euros H.T.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier. »

Le conseil municipal décide, en outre, de solliciter une aide financière auprès de la CAMVAL, dans le cadre des fonds de concours. Cette demande portera sur l'ensemble des frais inhérents à l'installation de l'entreprise EUROBAT sur la zone BUSSONGE, soit la création d'une entrée et l'alimentation électrique de cette zone.

d) Enfouissement du réseau de télécommunications dans le lotissement des Peupliers

« Monsieur le maire rappelle la volonté de l'assemblée d'enfourer les réseaux secs (réseaux d'EDF, d'éclairage public et de télécommunications) dans le lotissement des Peupliers et notamment la rue de Champs, l'impasse des Canaris, l'impasse des Perdrix et la rue des Hirondelles.

Il fait part de l'estimation des travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications transmise par le SYDESL, soit un montant total de 47 000,00 euros H.T. ; le coût résiduel restant à la charge de la commune serait d'environ 23 500,00 euros H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa volonté d'enfourer les réseaux secs (réseaux d'EDF, d'éclairage public et de télécommunications) dans le lotissement des Peupliers et notamment la rue des Champs, l'impasse des Canaris, l'impasse des Perdrix et la rue des Hirondelles.

Il prend acte du devis présenté par le SYDESL pour les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications dans ces voies, d'un montant de 47 000,00 euros H.T. et accepte le montant résiduel à la charge de la commune, soit environ 23 500,00 euros H.T.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier. »

e) Enfouissement Eclairage public dans le lotissement des Peupliers

Monsieur le maire rappelle la volonté de l'assemblée d'enfourer les réseaux secs (réseaux d'EDF, d'éclairage public et de télécommunications) dans la rue de Champs, l'impasse des Canaris, l'impasse des Perdrix et la rue des Hirondelles.

Il fait part de la nécessité d'installer de nouveaux candélabres et informe l'assemblée du coût de ceux-ci, soit un montant total de 19 512,86 euros H.T. ; le coût résiduel à la charge de la commune serait d'environ 4 550,00 euros H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa volonté d'enfourer les réseaux secs dans la rue des Champs, l'impasse des Canaris, l'impasse des Perdrix et la rue des Hirondelles.

Il prend acte du devis présenté par le SYDESL pour la fourniture de nouveaux candélabres pour un montant de 19 512,86 euros H.T. et accepte le montant résiduel à la charge de la commune, soit environ 4 550,00 euros H.T.

Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier. »

Monsieur Michel BERTHIER indique que le SYDESL prend en charge 100 % des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public dans le lotissement des Peupliers.

Il ajoute que le SYDESL prévoit une fin de travaux en juin 2015.

Enfin, il précise que le syndicat informera l'ensemble des riverains par un courrier dans les boîtes aux lettres.

f) Bilan d'activités 2013 du SYDESL

Monsieur le maire présente à l'assemblée le bilan d'activités du SYDESL pour l'exercice 2013. Il rappelle brièvement le fonctionnement du SYDESL et des comités territoriaux, les effectifs, ainsi que la partie financière du syndicat.

Il rappelle, en outre, la possibilité d'utiliser le S.I.G. / Système d'Information Géographique, pour des demandes d'informations ou de dépannage.

VI – PROJETS DE TRAVAUX

a) Climatisation

Monsieur Thierry BERLAND rappelle la volonté de l'assemblée d'installer la climatisation dans la salle du conseil municipal, la salle de réunion de la salle omnisports et la bibliothèque.

Il présente les devis des sociétés DESCHAMPS, GAMMA THERM et CEME.

Le conseil municipal confirme sa volonté d'installer la climatisation dans ces trois locaux et décide de retenir la société GAMMA THERM de FLEURVILLE, comme suit :

- | | |
|---|-----------------------|
| - Salle du conseil municipal | 3 796,80 euros T.T.C. |
| - Salle de réunion de la salle omnisports | 3 788,40 euros T.T.C. |
| - Bibliothèque | 4 619,40 euros T.T.C. |

L'assemblée prend acte que les raccordements électriques sont en sus.

b) Alimentation gaz / Cuisine foyer rural

Monsieur le maire rappelle la décision de l'assemblée de changer le four du foyer rural. Il fait part de la nécessité de modifier l'alimentation gaz et présente des devis à l'assemblée.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise CORSIN, pour un montant de 1 239,60 euros T.T.C.

VII – CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

« Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les propositions d'E.D.F. concernant un nouveau contrat pour la fourniture d'électricité pour le foyer rural et le restaurant scolaire.

Il précise que les tarifs proposés sont valables trois ans.

Il ajoute que ce nouveau contrat global sera effectif à compter du 01 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la proposition de contrat d'E.D.F. pour la fourniture d'électricité pour le foyer rural et le restaurant scolaire.

Il accepte l'offre de prix proposée, ainsi que le nouveau contrat qui prendra effet au 01 juin 2015.

Il autorise le Maire à signer ce contrat, ainsi que tout document nécessaire se rapportant à ce dossier. »

VIII – ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le conseil municipal dresse les tableaux de présence pour les bureaux de vote des 22 mars 2015 et 29 mars 2015.

IX– TRAVAUX EN COURS

Il n'y a pas de travaux en cours actuellement.

X – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

- *SIGALE*

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- La réunion du SIGALE était essentiellement constituée par la présentation du D.O.B./Débat d'Orientation Budgétaire.

- *CAMVAL*

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- La réunion de la CAMVAL a porté sur la présentation du D.O.B./Débat d'Orientation Budgétaire.
- L'ADEMVAL (Agence pour le Développement Economique du Mâconnais Val de Saône) va disparaître et sera intégrée dans la CAMVAL en juin 2015.

- *Syndicat des Eaux*

Monsieur Daniel MERCIER expose :

- Le renouvellement des marchés de travaux lancés par le syndicat
- L'étude hydraulique des puits de captage en cours.

- *Commission intercommunale des impôts directs*

Madame Hélène REBOUX informe :

- Cette commission, qui siège à la CAMVAL, a été consultée pour émettre un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et industriels des communes de la CAMVAL.

- *Circuits pédestres*

Madame Hélène REBOUX informe :

- Le groupe de travail procède à la relecture, aux corrections et à la mise en forme des textes portés sur les tables d'interprétation. Des photos sont également intégrées.

- *Commission communication*

Monsieur Thierry VALENTIM expose :

- L'ECHO de Saint Martin n° 01 a été réalisé. Il est en cours d'impression.
- La commission va également mettre à jour le site internet de la commune et l'améliorer.

XII – QUESTIONS DIVERSES

1° CONTENEURS ENTERRES

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle la nécessité d'installer de nouveaux conteneurs enterrés route de Sennecé et route des Carrières.

Il présente les devis réceptionnés des entreprises AXIMA, EUROVIA et EIFFAGE.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'aménager de nouveaux conteneurs enterrés route des Carrières et route de Sennecé et émet un accord de principe pour retenir le mieux disant après vérification des propositions.

2° ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

« Monsieur le maire fait part de la nécessité de compléter le mobilier de la bibliothèque.

Il propose l'acquisition de poufs supplémentaires et d'un organisateur de livres mobile pour un montant de 643,40 euros H.T. – 772,08 euros T.T.C.

Il ajoute que la bibliothèque peut prétendre à une aide du département dans le cadre de l'achat de mobilier

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un complément de mobilier pour la bibliothèque.

Il accepte le devis de la société DEMCO d'un montant de 643,40 euros H.T. – 772,08 euros T.T.C.

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du « soutien aux bibliothèques publiques ».

Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier. »

3° RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le maire remercie vivement les agents recenseurs et les coordonnateurs pour le travail très important réalisé. Il ajoute que la collecte s'est très bien passée.

La commune compte 1 369 habitants.

X – TOUR DE TABLE

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Fait part à l'assemblée du 30^{ème} anniversaire du Jumelage avec la ville d'HATZENBUHL en Allemagne qui sera fêté le 02 mai 2015 à St Martin Belle Roche. A cette occasion, l'association Comité de Jumelage » a demandé à la municipalité que le rond point vers Intermarché soit dénommé « le rond point HATZENBUHL ».

Il informe l'assemblée que les panneaux correspondants « Rond Point HATZENBUHL » ont été commandés

Les panneaux dérobés « Voisins Vigilants » ont également été commandés.

Monsieur Thierry VALENTIM :

- Demande qu'une solution soit recherchée pour éviter les excès volontaires de vitesse sur la route de Sennecé, malgré (ou à cause) les radars pédagogiques.

Madame Christine VIAL-LAPLACE :

- Signale que la fermeture de deux fenêtres, dans les locaux du centre de loisirs, fonctionne mal

Monsieur Daniel MERCIER :

- Rappelle l'exposé de l'A.T.D. / Agence Technique Départementale concernant les études sur les consommations d'énergies communales et demande quelle suite a été donnée à celles-ci, notamment l'installation de minuterics dans les bâtiments et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs communaux à la réduction des dépenses d'énergies (les agents, les élus, les enseignants, les associations . . .).

Madame Sandrine MATHIEU :

- Demande qui a coupé les haies route de la Gare. Monsieur le maire lui indique que c'est la commune qui a réalisé ce travail.

Madame Muriel PERRET :

- S'interroge sur de nouvelles entrées route de la Gare. Monsieur le maire l'informe de nouvelles constructions.

Monsieur Michel PONT :

- Prend acte que le SYDESL organisera une réunion de coordination dans le courant du mois de mars pour les travaux d'enfouissement des lignes qui seront réalisés dans le lotissement des Peupliers.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

